

DUREE :
2 journées en salle

DATES :
10 et 23 mars 2023
(évaluation orale le 6 avril 2023)

HORAIRES :
de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

LIEU :
A la Chambre d'Agriculture
de la Haute-Vienne
SAFRAN – 2 av. Georges Guingouin
87350 PANAZOL

NOMBRE DE PLACES :
10 places. La formation ouvre
à partir de 5 inscrits

FRAIS DE REPAS :
à la charge de chacun.

CONTACT INSCRIPTION :
Karine AUCOULON
Tél : 05 87 50 42 34
karine.aucoulon@
haute-vienne.chambagri.fr

INSCRIPTION :
Jusqu'au 10/02/2023



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement en contactant le responsable du stage.

Certification CertiCREA : Création ou reprise d'une entreprise agricole

Formation permettant la délivrance de la certification RS 5244 « CertiCREA »
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5244/>

composée de 4 modules : **2 SOCLEs et 2 OPTIONs**

FORMATION OPTIONNELLE :

S'installer en société

Bien fonctionner et communiquer en société.

OBJECTIFS :

- Structurer un projet commun et les modalités de fonctionnement avec ses associés.
- Communiquer efficacement avec ses associés pour permettre une collaboration en respectant les personnalités de chacun.

CONTENU :

- Définition d'une société agricole et les différents types de sociétés et leurs caractéristiques,
- Etre acteur dans le choix de la forme juridique de sa société,
- Appréhender les aspects fiscaux et sociaux,
- Comprendre le fonctionnement comptable et économique d'une société,
- Organiser le travail et les responsabilités techniques, managériales et administratives entre les associés,
- Formaliser les modalités de fonctionnement dans un règlement intérieur,
- Maîtriser les fondamentaux des techniques de communication et organiser la communication avec ses associés.

EVALUATIONS DES ACQUIS :

Avant la formation : positionnement en se référant aux prescriptions du CEPPP ou par un entretien avec le responsable de la formation lors de l'inscription.

Pendant la formation : réalisation d'exercices permettant de s'assurer de l'appropriation des apports.

Pour la certification : L'évaluation est sous forme d'une présentation orale qui repose sur votre projet personnel (présentation orale de 5 minutes pour cette option réalisée à la fin du parcours de formation) + l'évaluation de la formation socle.

Une attestation de fin de formation et un certificat de réalisation vous seront remis à l'issue de la formation. L'obtention de la certification est matérialisée par la remise d'un certificat.

METHODES PEDAGOGIQUES : Apports théoriques et méthodologiques, échanges, exercices en groupe.

PUBLIC : Porteurs de projets engagés dans une démarche d'installation souhaitant créer ou intégrer une société.

INTERVENANTS :

Christian PORCHAIRE, conseiller expert en économie et gestion
et Laura BARTOUT, juriste de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne.

RESPONSABLE DE LA FORMATION ET DE L'EVALUATION : Christian PORCHAIRE, conseiller expert en économie et gestion de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne

TARIF : 490 €/personne

Prises en charges possibles :

- Compte Personnel Formation (consultez votre crédit CPF) avec cofinancement éventuel en fonction de votre statut.
- VIVEA sous certaines conditions.

Contactez le Centre d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP) pour étudier les possibilités de prises en charge.

PRE-REQUIS : Admission après entretien. Dès votre pré-inscription, un conseiller prendra contact avec vous pour un positionnement afin d'ajuster le parcours à vos besoins (en s'appuyant sur les prescriptions du CEPPP ou après un entretien). Un devis personnalisé ajusté vous sera transmis.